



Le Gouverneur

Kinshasa, le 27 SEPT 2018

N° SC/1267/BGV/PSD/NL/2018

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;
 - Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
 - Monsieur le Ministre Provincial de la Population, Sécurité et Décentralisation ;
 - Monsieur le Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise/ Ville de Kinshasa ;
 - Monsieur le Directeur Provincial de l'ANR/ Ville de Kinshasa ;
 - Madame la Bourgmestre de la Commune de Kasa-vubu.
- (Tous) à Kinshasa

A Madame et Messieurs les Responsables des partis politiques :

- MLC ;
- Ecidé ;
- CNB ;
- GR ;
- UNC ;
- FCR ;
- UDPS.

C/ Siège MLC, avenue du Port N° 6 à Kinshasa/ Gombe

Concerne : Votre courrier n° 002/Unité/OPP/2018 du 10/09/2018
Tenue d'un meeting populaire

Madame et Messieurs,

Votre courrier dont références en concerne par lequel vous m'informez de la tenue, le samedi 29 septembre 2018, d'un meeting populaire à l'initiative de vos différents partis politiques m'est parvenu. Je vous en remercie.

En réaction, je prends acte de la tenue de votre activité politique à cette date de 10 heures à 15 heures, sur l'espace compris entre le Boulevard Triomphal et l'avenue de l'Enseignement, dans la Commune de Kasa-vubu.

A cet effet, je vous invite à veiller, au cours du déroulement de votre activité, au strict respect des dispositions de la loi régissant les manifestations et réunions publiques en République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, je vous demande d'entrer en contact avec le Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise/ Ville de Kinshasa, ampliatrice de la présente, pour des besoins de sécurité.

La Bourgmestre de la Commune de Kasavubu, est instruite pour prendre les dispositions administratives habituelles.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de mes sentiments patriotiques.



André KIMBUTA